

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 4

Chargée de l'examen du préavis N° 2023/03 – Réponse au postulat de Mme Anita Messere et consorts « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! »

Présidence : M. Sevgi KOYUNCU (Ensemble à Gauche)

Membres présents : Mme Carolina CARVALHO (Socialiste) ; Paola Richard-de Paolis (Benoît GAILLARD, Socialiste) ; Audrey PETOUD (Socialiste) ; Sarah DEPALLENS (rempl. Joëlle RACINE, Socialiste) ; Eliane AUBERT (Libéral Radical) ; Anouck SAUGY (rempl. Paulraj KANTHIA, Libéral-Radical) ; Françoise PIRON (Libéral-Radical) ; Eric BETTENS (Les Verts) ; Olivia FAHMY (Les Verts) ; Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Patrizia Deborah MORI (UDC) ; Alice DE BENOÎT (Vert'libéraux) ;

Membres excusés : -

Secrétaire : Kelly HARRISON

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Début et fin de la séance : 04.04.2023 - 17h30 – 18h30

Objet : Rapport-préavis N° 2023/03 – Réponse au postulat de Mme Anita Messere et consorts « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! »

Municipal concerné : M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers

Accompagné par : M. Bertrand MARTINELLI, chef du Service de la petite enfance

Monsieur le Municipal en charge de la direction Enfance, Jeunesse et Quartiers a présenté la personne qui l'a accompagné et dit que la rédaction du rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Anita Messere a été l'occasion de réfléchir à la politique d'accueil en plein air pour les enfants d'âge préscolaire. Le présent projet, qui vise une éducation à la nature et en plein air, affirme encore plus cette vocation, avec une structure dédiée au plein air qui offre une large accessibilité, afin qu'elle ne soit pas réservée aux parents militants en la matière. Il y a probablement un intérêt large. Les enfants de la commune seront accueilli·e·s sur l'année une journée par semaine la forêt, ce qui permet de libérer des places d'accueil de jour.

Discussion générale : plusieurs commissaires ont relevé la qualité et leur satisfaction du rapport-préavis.

Une commissaire dit : Envoyer des enfants à la forêt un jour par semaine est une excellente chose. C'est une démarche qui se fait déjà ailleurs, comme à Zurich. C'est une autre manière pour les enfants d'être près de la nature et une autre manière d'apprendre. Ce projet permettra aussi de libérer des places en crèche, ce qui est très bien.

Une commissaire tire l'attention sur le projet qui va dans le sens du Plan climat.

Une commissaire demande comment s'organisera le tournus des enfants. Le rapport-préavis mentionne qu'avec les 20 places créées en plein air, on libérerait entre 60 et 100 places par jour. Comment ce calcul est-il fait ?

Une commissaire a une question concernant le début du projet, annoncé pour mars 2023. Étant donné qu'on est en avril, où en est-on ?

Une commissaire demande ce qui est prévu pour les enfants en cas de mauvais temps.

Une commissaire observe que le postulat de Mme Messere a été déposé il y a cinq ans, ce qui suggère que la mise en place d'un tel projet n'est pas simple. Quelles difficultés ont été rencontrées ? Par ailleurs, est-ce qu'une extension du projet est envisageable à terme et jusqu'à quel point ?

Une commissaire demande ce qui est mis en place actuellement dans les crèches pour favoriser les activités à l'extérieur.

Une commissaire demande si une flexibilité a été envisagée concernant la sollicitation obligatoire des parents, ce qui peut être assez contraignant. Comment faire pour les enfants dont les parents pourraient difficilement s'impliquer ? Par ailleurs, si elle a bien compris, les parents pourraient décider d'inscrire leur enfant un jour par semaine, mais ils pourraient aussi décider de ne pas le faire. Est-ce que des mesures incitatives ont été prévues ?

Un commissaire remarque que l'on parle seulement de 20 places d'accueil. De grands débats ont eu lieu à ce sujet dans le cadre de la commission n° 62¹. Proposer 20 places sur les 717 prévues, c'est une goutte d'eau dans l'océan. Pourquoi donc n'offrir que 20 places ?

Une commissaire remarque qu'avec 20 places, l'offre est en effet assez limitée, mais il y aura sans doute la possibilité d'en développer d'autres par la suite, sachant que ce n'est pas simple de trouver les lieux appropriés, avec en plus un lieu de refuge en cas de mauvais temps. En ce qui concerne le fait de soulager les crèches un jour par semaine, comment la Municipalité a-t-elle imaginé la chose, sachant que les parents ne mettent pas leur enfant à 20% dans une crèche, sauf en cas de demande de socialisation ? Par ailleurs, elle a vu qu'une autorisation à exploiter a été donnée par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). Cette structure fera-t-elle partie du Réseau-L, ce qui suppose un certain nombre de contraintes pour le personnel ?

Avant de répondre aux questions, **Monsieur le Municipal** ajoute que le fait de développer l'éducation en plein air fait partie des objectifs formulés dans le programme de législature. Penser une école en plein air a une histoire longue, qui est marquée par un intérêt à proposer une expérience de l'environnement naturel pour les enfants et à organiser autrement les apprentissages, qui sont plutôt orientés vers l'exploration libre grâce au plein air. La manière d'éduquer et d'enseigner en plein air est beaucoup plus souple, ce qui s'intègre bien avec le rôle pédagogique des services qu'offre la ville au préscolaire, au parascolaire ou dans l'appui à l'école, comme les écoles à la montagne. Les centres de vie infantine disposent aussi d'espaces extérieurs, qui permettent de jardiner, par exemple, et organisent des sorties à l'extérieur, des choses appréciées qui mériteraient d'être développées. Le projet proposé est un projet-pilote, ce qui explique sa taille limitée. Sa

¹ Cette commission, dont la dernière séance s'est tenue le 22 mars 2023, traitait du rapport-préavis n° 2022/24, qui répondait au postulat de Monsieur Benoît Gaillard et consorts, « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins ».

pertinence est établie dans le cadre du dispositif d'éducation en plein air. Parmi les obstacles rencontrés, il y a le fait d'arriver à concilier les exigences de l'OAJE, qui demande d'avoir des infrastructures précises qui ne sont pas pensées pour le plein air, et la protection des forêts, qui cherche à réduire les fréquentations et les aménagements en forêt. Plusieurs sites ont été étudiés et ont un potentiel de développement, mais l'une des contraintes de l'OAJE est d'avoir un espace couvert et fermé en cas de mauvais temps, ce qui est le cas à Bois-Clos, même si les infrastructures sont très simples. Il faut aussi avoir un endroit qui soit accessible en transports publics. Développer d'autres projets suppose d'obtenir d'autres validations. La communication sur ces places se fera auprès des parents du Réseau-L, qui pourront ensuite exprimer leur intérêt. C'est en effet une journée qui se libère seulement, mais dans la mesure où l'inscription se fait pour une année complète à partir du mois d'août, cela se fait aussi au moment où il y a des mouvements importants de réattribution des places dans les centres de vie infantine. Une journée de plus permet donc d'offrir des disponibilités supplémentaires. Le prix modeste de la prise en charge en forêt s'explique par le fait que les enfants accueilli-e-s sont déjà plus âgé-e-s, donc le taux d'encadrement est différent – pour les bébés, il faut un-e encadrant-e pour cinq enfants, alors que pour les moyens, il en faut un-e pour 10 enfants, donc on divise les coûts en personnel par deux – et par le fait que les coûts mentionnés dans le rapport-préavis sont ceux qui reviennent à la Ville uniquement. La participation des parents, la participation de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) et éventuellement d'autres financements ne sont pas comptabilisés. La Ville finance environ 50% du coût des places. Les exigences de qualité restent les mêmes, car la structure fait partie du Réseau-L.

Monsieur chef du Service de la petite enfance précise que l'association, nommée « Air des bois », a été constituée. La Ville a signé la convention avec l'association Air des bois et avec la Grenette, qui sera le lieu dans lequel les enfants arriveront le matin et reviendront le soir. Une convention a également été signée entre SPADOM et Air des bois pour l'exploitation du site des Bois-Clos. La direction a été engagée ainsi qu'une partie du personnel afin de préparer la phase dite zéro. Après les vacances scolaires de Pâques, des enfants de différents centres de vie infantine municipaux iront tester le dispositif (matériel et activités) à Bois-Clos avec leurs éducateurs et éducatrices. À partir du mois de juin, un groupe de dix enfants ira sur place avec les éducatrices et éducateurs des activités pour tester les installations. Ce sera aussi l'occasion de voir s'il y a des ajustements à faire en cas de conditions météorologiques difficiles. Dès le mois d'août, le projet-pilote démarrera avec 20 enfants par jour et l'ensemble du personnel aura été engagé. Concernant les inscriptions, un sondage a indiqué que les besoins seraient couverts. Il faudra voir si c'est toujours le cas au moment où la communication est faite auprès des parents en avril. Il semble y avoir un intérêt puisqu'on a déjà des téléphones des parents qui demandent quand les inscriptions seront ouvertes. S'agissant de l'attribution des places, on va regarder quels centres de vie infantine ou quels quartiers sont particulièrement sous pression pour le groupe des moyens – la liste d'attente permettra de s'en rendre compte. L'objectif est de libérer des places, soit 100 par semaine, pour les demandes de conciliation. Par la suite, il faudra voir s'il faut ouvrir un deuxième jour, ce qui donnerait encore une marge de manœuvre supplémentaire. S'agissant de la sollicitation des parents, depuis la rédaction du rapport-préavis, la décision a été prise de ne pas la conditionner à l'inscription. Un temps sera prévu toutefois, pour les parents qui le souhaitent, de venir sur place. Concernant les difficultés rencontrées, il y a notamment la question du changement climatique, qui a pour conséquence que les forêts sont de plus en plus fermées. Un certain nombre de jours sont donc déjà prévus à la

Grenette, ce qui a supposé de réaménager une partie du lieu. S'agissant du coût moindre de cette prise en charge, la Ville finance déjà la Grenette et une partie de Bois-Clos, ce qui permet de diminuer les frais. Un fonds à l'innovation, dont la décision formelle devra bientôt tomber, permettra aussi de démarrer le projet. Enfin, le groupe d'accompagnement a été mis en place pour permettre de reproduire le projet si besoin. Le dispositif d'analyse et de suivi est un peu particulier, parce qu'on veut pouvoir ouvrir d'autres lieux si nécessaire. Le modèle est donc construit avec la possibilité d'être reproduit.

Discussion particulière

- *3.2.3 Le déroulement type d'une journée*

Monsieur le Municipal précise que le site trouvé est la cabane de Bois-Clos, qui est à proximité d'une des éoliennes programmées dans EolJorat. Le travail qui est fait actuellement pour trouver d'autres sites permettra de trouver une solution de repli quand le chantier aura commencé. Il faudra ensuite voir à quel point la proximité d'une éolienne est compatible avec le projet Air des bois.

La présidente demande si les éducatrices et éducateurs ont une formation spéciale pour accompagner les enfants en forêt.

Monsieur chef du service de la petite enfance confirme que c'est le cas. Il faut non seulement avoir suivi les formations de base de l'OAJE, mais aussi avoir une formation continue sur les questions d'extérieur et de durabilité, ainsi qu'en premiers soins. Il faut aussi avoir une connaissance de la forêt. Parmi les quatre personnes choisies, chacune à sa spécificité en termes de formation continue. L'une connaît bien les arbres, tandis qu'une autre a une formation sur les activités en extérieur, par exemple.

- *3.3 Une éco-garderie pour le Réseau-L : incidences et plus-value*

Une commissaire demande si une attention sera donnée pour que des enfants issus de milieux sociaux divers puissent avoir accès à l'accueil de jour en forêt. L'inscription par les parents n'est peut-être pas suffisante pour assurer cela.

Monsieur chef du service de la petite enfance répond que c'est un critère essentiel. Le Service de la petite enfance aura pour tâche de vérifier que cette répartition se fait. La phase pilote ne concernera au départ que les 16 crèches municipales. Il faudra voir comment les enfants se répartissent, quels endroits ont trop de demandes, pas assez de demandes, voire aucune demande, ce qui nécessitera de se demander pourquoi. Par exemple, il faudra voir si la Grenette pose problème comme lieu de départ pour des parents qui habitent à la Blécherette. Si on voit que la majorité des demandes viennent des centres de vie infantine autour de la Grenette, il faudra aussi se questionner. L'analyse commencera dès les premières inscriptions.

Une commissaire demande si les enfants seront pris·es en charge toujours le même jour, pour l'année.

Monsieur chef du service de la petite enfance confirme que c'est le cas.

Une commissaire demande si l'inscription ne peut pas se faire par semestre plutôt que par année.

Monsieur chef du service de la petite enfance répond que ce n'est pas possible, parce que l'objectif est de libérer des places en conciliation, qui sont à l'année.

Une commissaire observe que, si on donne une place par jour par centre de vie enfantine, on pourrait l'attribuer à deux enfants, par exemple. Un enfant pourra se rendre en forêt pendant les mois pairs et l'autre pendant les mois impairs, ce qui permettrait de garantir une place le mardi, par exemple, pour ce centre de vie enfantine, mais pas forcément pour le même enfant. Cela évite de privilégier un enfant par centre de vie enfantine.

Monsieur chef du service de la petite enfance répond qu'il faudra voir si le système peut absorber une telle souplesse. On attend d'avoir la première liste des parents. Il rappelle aussi que le système actuel est prévu pour prendre en charge un enfant par jour par centre de vie enfantine, donc il n'y a pas qu'un enfant par crèche qui en profite. L'offre ne concerne également que les enfants du groupe moyen, dont le plus grand groupe est composé de 30 enfants.

- *5. Impacts sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap*

Une commissaire demande ce qui est prévu pour les enfants en situation de handicap ou ayant une mobilité réduite.

Monsieur chef du service de la petite enfance répond qu'il faut distinguer entre l'enfant qui s'est cassé la jambe par exemple et l'enfant qui a un handicap et qui est en chaise. Les réponses à apporter ne seront pas les mêmes. Il n'y a pas encore de réponse prédéfinie pour la deuxième situation. Pour la première, l'un des centres de vie dispose d'un véhicule qui pourrait être utilisé pour transporter l'enfant.

Monsieur le Municipal précise que le texte ici se centre plutôt sur les besoins spécifiques d'ordre psychique. Concernant la mobilité, c'est une préoccupation importante dans les structures d'accueil de jour de toute manière, puisque la mobilité des enfants de cet âge est encore en développement, ce qui nécessite une certaine souplesse.

- *6. Impacts financiers*

Un commissaire ne retrouve pas dans le rapport-préavis la question du fonds d'innovation qui a été mentionné.

Monsieur chef du service de la petite enfance répond que ce point apparaît sauf erreur au début du rapport-préavis, mais les chiffres ne figurent pas car ils n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du document.

Monsieur le Municipal ajoute que le rapport-préavis donne plutôt des indications sur le budget de fonctionnement d'une année standard. Les années d'ouverture de structures ne sont a priori pas standard, puisqu'il y a des frais d'investissement supplémentaires et souvent des taux d'occupation plus bas. Des aides à la pierre et au démarrage de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) et du Canton compensent cela, avec en plus en l'occurrence le FDD (Fonds communal pour le développement durable) et le fonds à l'innovation.

Monsieur chef du service de la petite enfance dit qu'un tableau avec les différents financements du projet pourra être envoyé avec les notes. Il ajoute que les recettes ont pu être stabilisées grâce au fonds à l'innovation (ou fonds FAJE d'aide au démarrage), qui est de 110'000 francs sur trois ans normalement, mais qui a pu être attribuée en bloc vu que c'est un projet-pilote. Le fonds pour le développement durable de 65'000 francs a été confirmé. Il faut aussi savoir que l'investissement Air des bois n'a aussi lieu qu'une seule fois la première année. Ces éléments figureront dans le tableau qui sera envoyé avec les notes.

Déterminations de la commission (vote)

Conclusion :

- Approuver la réponse au postulat de Mme Anita Messere et consorts « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! »

Vote : 13 oui

0 non

0 abstention.

La commission accepte le rapport-préavis à l'unanimité.

Lausanne, le 13 juin 2023

La rapportrice :Sevgi Koyuncu